Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 janvier 2021, à compter de 17 h 30, à huis clos par visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2021-01-001 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y ajoutant :

- Présentation du projet de règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve et en abrogeant le règlement numéro 103
- Avis de motion du projet de règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve et abrogeant le règlement numéro 103

ADOPTÉE

2021-01-002 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 14 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 7 et le 14 décembre 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 7 et du 14 décembre 2020 du conseil municipal.

2021-01-003 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 janvier 2021, au montant de 349 363,35 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2021-01-004 NOUVEAU SERVEUR HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau serveur pour l'hôtel de ville au montant de 10774,00 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2021-01-005 SERVEUR CENTRE DE SANTÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le transfert du serveur de l'hôtel de ville au Centre de santé et accepte la dépense de 3 266,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-01-006 PÉTITION - FERMETURE DU PONT DU RUISSEAU DU DIABLE SUR LE CHEMIN NIBI

CONSIDÉRANT que le 17 juin 2020 le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous informait de la fermeture du pont H064-045 - Ruisseau du Diable à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, le Ministère a décidé d'interdire l'accès au pont compte tenu qu'il est fortement détérioré, dangereux et non sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une pétition des résidents du secteur adjacent au pont demandant d'intervenir dans le processus des travaux de réfection pour leur sécurité personnelle ou celles de leurs biens face à une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que cette situation présente des enjeux importants de sécurité pour les résidents du secteur du chemin Nibi, alors que les véhicules d'urgence (ambulances, policiers ou pompiers) pourraient également voir leur temps d'intervention augmenté de manière substantielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ladite pétition et demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de procéder à la réfection du pont dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

2021-01-007

REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Ferme-Neuve souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

AUTORISE le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

2021-01-008 APPUI À LA DEMANDE DE CYBERINFO PLUS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve appuie la demande de Cyberinfo Plus dans ses démarches pour l'installation d'une tour de télécommunication pour les campeurs qui séjournent au Camping de la Baie du Diable.

ADOPTÉE

2021-01-009 OFFRE DE SERVICE - ZONE EMPLOI D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve demande les services de Zone Emploi d'Antoine-Labelle concernant le service de soutien au recrutement pour le poste de secrétaire-comptable.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170 POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 170 pour l'augmentation du fonds de roulement.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170 POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Mario Lachaine donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 170 pour l'augmentation du fonds de roulement.

2021-01-010 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget :

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux (incluant les pompiers)

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux gouvernements fédéral et provincial

Remise des cotisations syndicales

Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires

Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale CNESST

La Capitale assurances et gestion du patrimoine (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courrier Purolator Itée

GLS Logistics systems Canada LTD

Québec 9079-9149 inc. (déneigement - secteur bas et secteur haut)

Hydro-Québec

Bell Mobilité inc.

Néopost Canada Ltée (machine postale)

Coopérative d'informatique municipale (CIM)

Télébec Ltée

Services sécurité ADT

Bureautech

Groupe CLR

Desjardins (TPV)

Groupe DL Solution Informatique

Me Mathieu Laporte Fédéral Express Canada LTD Cablevision du Nord du Québec Assurance

Ententes avec autres organismes :

CRSBP des Laurentides

Fonds de l'information foncière

Gouvernement du Québec pour la SQ

MRCAL (quotes-parts) et ententes intermunicipales

RIDL (quotes-parts et réserve)

SAAQ (immatriculation des véhicules)

Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)

UMQ

FQM

Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)

Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins Petite caisse

Contribuables:

Remboursement des crédits de taxes Remboursement des taxes payées en trop Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt : SQAE et les règlements numéros : 45, 75, 92, 102, 117, 128, 129, 131, 136, 148, 155, 158.

ADOPTÉE

2021-01-011 INDEXATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise une indexation de la rémunération des élus, du personnel-cadre, des pompiers et du service de conciergerie, de l'ordre de deux pourcent (2 %), et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-01-012 CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR AU REER POUR LE PERSONNEL-CADRE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal augmente la contribution de l'employeur au REER du personnel-cadre de un pourcent (1 %), et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

2021-01-013 ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, D'INSPECTION, D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES BORNES-FONTAINES

ATTENDU que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités, demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'aménagement, d'inspection d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 7 octobre 2020;

ATTENDU que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-01-014 ADOPTION DU PROGRAMME DE VISITE DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'adopter tel que déposé, le programme de prévention des risques faibles et qu'il soit mis en œuvre.

ADOPTÉE

2021-01-015 APPEL D'OFFRES FN-20-V-09 - ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-20-V-09 fait sur invitation pour l'achat d'un tracteur neuf;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

• Agricole Ferme-Neuve inc. 60 447,92 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour l'achat d'un tracteur neuf pour le service des loisirs soit accordé à Agricole Ferme-Neuve inc. au montant de 60 447,92 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

QUE la somme de 6346,28 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2021-01-016 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE POUR LE DÉPÔT DE NEIGE - FN-20-V-10

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la proposition d'achat de Agricole Ferme-Neuve inc. pour l'achat d'une souffleuse pour le dépôt de neige pour la somme de 10000 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

QUE la somme de 2099,75 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉF

2021-01-017 OFFRE DE SERVICES D'ÉQUIPE LAURENCE POUR LE DIAGNOSTIC DU PLAN D'INTERVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro OS-5311 d'Équipe Laurence pour le diagnostic du plan d'intervention au montant de 1 495,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-01-018 OFFRE DE SERVICES D'ÉQUIPE LAURENCE POUR LA MISE EN PLAN DES RÉSEAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro OS-5329 d'Équipe Laurence pour la mise en plan des réseaux au taux horaire plus les taxes applicables, selon les intervenants professionnels.

2021-01-019 CESSION D'UN ANCIEN CHEMIN (SANS DÉSIGNATION CADASTRALE) SITUÉ À L'INTÉRIEUR DU LOT 5 091 638

ATTENDU qu'en vertu d'un certificat de localisation préparé par Denis Robidoux, le deux septembre de l'an deux mille vingt (02-09-2020), sous le numéro 15 127 de ses minutes, concernant le lot 5 091 638, il est mentionné ce qui suit :

«J'ai constaté également qu'une partie de l'ancien chemin (sans désignation cadastrale) est située à l'intérieur de ladite propriété. Une cession de droits serait conseillée afin de régulariser la situation.»

ATTENDU que pour régulariser cette situation, il y a lieu que la municipalité de Ferme-Neuve cède tous ses droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans tel ancien chemin, situé à l'intérieur dudit lot.

ATTENDU qu'il n'y aura aucune contrepartie à titre onéreux pour céder tous les droits, titres et intérêts dans le lot 5 091 638.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE ce conseil soit autorisé à céder au propriétaire du lot 5 091 638, tous les droits, titres et intérêts que la Municipalité pourrait prétendre détenir dans l'ancien chemin situé à l'intérieur du lot 5 091 638, cadastre du Québec.

DE PLUS, que Me Alexandrine CHARBONNEAU-CYR, notaire, soit mandatée de procéder à la rédaction de tous les documents nécessaires en rapport avec la susdite transaction.

DE PLUS, que M. le Maire Gilbert Pilote et Mme Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents en rapport avec la susdite transaction.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 150 encadrant l'usage du cannabis.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 150 encadrant l'usage du cannabis.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 168 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 105

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 168 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 168 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 105

Madame la conseillère Hélène Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 168 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE ET EN ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 103

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve et abrogeant le règlement numéro 103.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 103

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve et abrogeant le règlement numéro 103.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114 RELATIF À L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 114-1 modifiant le règlement numéro 114 relatif à l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114 RELATIF À L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 114-1 modifiant le règlement numéro 114 relatif à l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 21-12 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Madame la conseillère Hélène Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 21-12 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

2021-01-020 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 21-12 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificat soit adopté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 22-04 modifiant le règlement numéro 22 relatif aux conditions d'émissions de permis de construction.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Yvon Forget donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 22-04 modifiant le règlement numéro 22 relatif aux conditions d'émissions permis de construction.

2021-01-021 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 22-04 modifiant le règlement numéro 22 relatif aux conditions d'émission de permis de construction soit adopté.

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 23-28 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 23-28 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

2021-01-022 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 23-28 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 24-04 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Monsieur le conseiller Mario Lachaine donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 24-04 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

2021-01-023 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 24-04 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement soit adopté.

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 25-06 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Mario Lachaine donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 25-06 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction.

2021-01-024 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 25-06 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction soit adopté.

ADOPTÉE

2021-01-025 344, 20E AVENUE - ENTENTE RELATIVE À L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR FIN D'UTILITÉ PUBLIQUE

ATTENDU que la propriété du 344, 20^e Avenue détient les services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que ladite propriété bénéficie actuellement d'entretien du chemin privé par la municipalité;

ATTENDU que le chemin doit être mis aux normes règlementaires actuelles;

ATTENDU que la propriétaire demande à la municipalité de procéder à l'acquisition de la parcelle de propriété pour la somme nominale de 1 \$;

ATTENDU que la municipalité devra engager, à ses frais, un arpenteur afin de faire arpenter la parcelle de terrain avant l'acquisition;

ATTENDU que le plan en annexe est la représentation approximative de ce qui sera établi par l'arpenteur;

ATTENDU que la municipalité s'engage à mettre le chemin aux normes à la suite de l'acquisition;

ATTENDU que la marge avant de la maison deviendra dérogatoire suite à la création du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE la propriétaire devra faire une demande de dérogation mineure afin de régulariser la situation concernant la marge avant;

QUE la municipalité ne charge pas les frais pour la demande de dérogation mineure et fera faire le plan d'arpentage pour la demande dérogation mineure en même temps que l'arpentage du chemin.

QUE le conseil mandate la direction générale d'informer la propriétaire de 344, 20° Avenue et de lui faire signer la présente entente.

QUE le conseil accepte d'acquérir le terrain situé au 344, 20° Avenue pour la somme de 1 \$ suite à l'opération cadastrale délimitant la nouvelle parcelle de chemin.

QUE le plan en annexe soit approximativement le mandat qui sera donné en arpentage et qu'il représente la parcelle approximative de terrain que la propriétaire désire vendre à la municipalité.

QUE le maire, Monsieur Gilbert Pilote et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Bernadette Ouellette, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité permettant de donner suite à la présente résolution.

QUE les frais encourus pour cette transaction sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-01-026 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 235, CHEMIN NIBI (LOT 5 090 784)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mario Cloutier et invite la population à se prononcer;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

• Une remise d'une superficie de 5 m x 9,18 m ainsi qu'un abri à bois adjacent de 5 m x 3,53 m se situant à 1,28 mètre de la marge latérale droite au lieu de 3mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 8.3.1

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8.3.1 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 décembre 2020, portant le numéro de CCU-296-12-09;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mario Cloutier, concernant l'emplacement de la remise se situant à 1,28 mètre au lieu de 3 mètres de la marge latérale droite, le tout pour le lot 5 090 784, au cadastre du Québec, zone REC-11.

ADOPTÉE

2021-01-027 PROCESSUS D'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION POUR LES ROULOTTES

CONSIDÉRANT que beaucoup de citoyens riverains ne respectent pas le règlement concernant l'installation de roulottes;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile avec le processus d'émission de constat d'infraction actuel d'intervenir sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve modifie sa procédure d'émission de constat d'infraction pour les roulottes afin de permettre d'émettre l'émission des constats d'infraction au moment de l'intervention, sans avis ni délai.

ADOPTÉE

2021-01-028 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TOIT À CÔTÉ DE L'ARÉNA

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 6 800 \$ plus les taxes applicables à Construction B. Guénette pour la construction d'un nouveau toit à côté de l'aréna et que cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la COVID-19, l'assemblée est tenue par visioconférence, il n'y a donc pas de période de questions.

2021-01-029 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 janvier 2021 soit levée, il est 18 h 00.

	GILBERT PILOTE, Maire
	BERNADETTE OUELLETTE, Directrice générale et secrétaire- trésorière
	que la signature du présent procès-verb e toutes les résolutions qu'il contient au se le municipal.
Gilbert Pilote, maire	